

# POLITIQUE

## | Politique sur les langues : *BilinguismePlus*

---

### 1. CONTEXTE

La Fondation Pierre Elliott Trudeau (la « **Fondation** ») reconnaît que la compréhension de plusieurs langues est un trait caractéristique des leaders, des universitaires, des intellectuel.le.s public.que.s et des penseur.se.s novateur.rice.s, et qu'elle représente une force et un avantage sur les plans tant professionnel que personnel.

La *Politique sur les langues : BilinguismePlus* présente le plan de la Fondation pour aider ses boursier.e.s à améliorer leur maîtrise des langues officielles du Canada – le français et l'anglais –, ainsi que leur connaissance des langues autochtones du Canada. La Fondation souhaite contribuer à la réconciliation en intégrant les langues autochtones dans la présente politique.

La Fondation nomme cette démarche ***BilinguismePlus***.

### 2. PORTÉE

Les attentes et avantages décrits dans la présente politique s'appliquent à l'ensemble des boursier.e.s de la Fondation.

Chaque boursier.e proposera un plan de formation linguistique précisant l'étendue prévue de la formation linguistique qu'il.elle entreprendra, en fonction de sa situation personnelle. La Fondation accordera une grande latitude aux boursier.e.s dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan personnalisé, qui pourra prévoir tant l'apprentissage autonome et informel en ligne, que la participation annuelle aux ateliers de la Fondation et les cours intensifs officiels.

### 3. PRINCIPES DIRECTEURS ET OBJECTIFS

Depuis sa création en 2002, la Fondation a constamment poursuivi l'objectif d'éliminer les obstacles aux échanges et aux discours intellectuels en sciences humaines et sociales au Canada. À cette fin, la Fondation reconnaît l'importance, pour ses boursier.e.s non bilingues, d'améliorer leur maîtrise des deux langues officielles. La Fondation reconnaît en outre l'exclusion passée des langues autochtones du milieu universitaire canadien et souhaite soutenir celles-ci en tant que partie intégrante du développement historique et futur du Canada.

Sur la base de ces principes, les objectifs de la présente politique sont les suivants :

| Pour les boursier.e.s qui ne maîtrisent pas les deux langues officielles : les aider à améliorer leur connaissance et leur maîtrise de la langue officielle avec laquelle ils.elles sont le moins à l'aise.

| Pour les boursier.e.s qui maîtrisent les deux langues officielles : soutenir l'amélioration de leur connaissance et de leur maîtrise d'une langue autochtone.

| Pour les boursier.e.s ne connaissant aucune langue autochtone : organiser des activités annuelles pour qu'ils.elles se familiarisent avec les langues autochtones.

| Pour les boursier.e.s qui souhaitent améliorer leur connaissance d'une langue autochtone : prioriser une langue autochtone comme objet principal de leur formation linguistique soutenue par la Fondation.

#### 4. PROCESSUS

Les boursier.e.s qui ne maîtrisent pas les deux langues officielles doivent prendre des mesures afin d'améliorer leur connaissance de la langue officielle avec laquelle ils.elles sont le moins à l'aise, en suivant une formation officielle ou non officielle.

De plus, la Fondation s'engage à aider tous les boursier.e.s qui ne connaissent aucune langue autochtone à se familiariser avec au moins une langue autochtone dans le cadre d'activités organisées par la Fondation et auxquelles chaque boursier.e doit participer au moins une fois par an. Les boursier.e.s peuvent également choisir de suivre une formation plus approfondie dans une langue autochtone en en faisant la priorité de leur formation linguistique soutenue par la Fondation.

Les boursier.e.s peuvent, avec l'autorisation préalable de la Fondation, utiliser les fonds à leur disposition dans le cadre de leur indemnité annuelle de déplacement et de réseautage pour payer des activités liées aux langues officielles et aux langues autochtones.

La formation linguistique peut être individuelle, effectuée par ordinateur, offerte par un organisme communautaire ou sous forme de cours offerts par un établissement postsecondaire. Dans tous les cas, les boursier.e.s devront fournir un plan de formation décrivant leur méthode d'apprentissage de la langue, le temps qu'ils.elles s'engagent à y consacrer, le calendrier prévu et les avantages escomptés.

Pour la formation officielle, les boursier.e.s devront transmettre à la Fondation, chaque année et à la fin de la formation, un relevé de notes ou une lettre du professeur de langue ou de l'établissement où la formation est suivie. Pour la formation non officielle, les boursier.e.s devront soumettre chaque année d'autres justificatifs pertinents relativement à leur plan individuel.

Pour les boursier.e.s qui souhaitent obtenir une attestation officielle relative à une langue officielle ou à une langue autochtone, la Fondation s'engage à couvrir les frais administratifs liés aux examens et tous les autres frais d'attestation. Les boursier.e.s doivent indiquer leur intention d'obtenir une attestation dans leur plan de formation.

La Fondation aidera les boursier.e.s à élaborer des plans de formation adaptés à leurs besoins.

## 5. MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION

La présente politique entrera en vigueur en 2020, rendant la formation linguistique obligatoire pour toutes les cohortes de boursier.e.s à partir de la cohorte 2020. Les boursier.e.s des cohortes précédentes qui suivent volontairement une formation linguistique en vertu de la politique seront admissibles à un financement et seront invité.e.s à participer aux activités de formation linguistique organisées par la Fondation.

La Fondation est ouverte aux commentaires au sujet de la présente politique, ainsi qu'aux suggestions d'améliorations de celle-ci. En mettant en œuvre la présente politique, la Fondation pourra solliciter les commentaires ou les contributions des boursier.e.s, des membres de son personnel, de même que d'autres parties prenantes.

## Annexe 1 – Cadre du plan de formation

Comme l'indique la *Politique sur les langues : BilinguismePlus*, tous les boursier.e.s doivent soumettre un plan de formation aux fins d'approbation par la Fondation.

L'aide financière pour l'apprentissage d'une langue officielle ou d'une langue autochtone sera fournie aux termes de l'indemnité annuelle de déplacement et de réseautage et conformément à l'article 4.10.1 de la *Politique sur les déplacements et les dépenses de recherche*.

Vous trouverez ci-dessous des modèles de plans de formation à utiliser pour présenter votre plan d'apprentissage d'une langue officielle ou d'une langue autochtone. Pour être admissibles à du financement, les boursier.e.s doivent obtenir l'approbation de leur plan de formation avant d'engager les dépenses.

Les boursier.e.s qui souhaitent obtenir une attestation doivent l'indiquer dans leur plan de formation. Comme précisé dans la politique, la Fondation prendra en charge les frais associés aux examens et à l'obtention d'une attestation officielle, en vertu de la *Politique sur les déplacements et les dépenses de recherche*, après avoir reçu la documentation indiquant la réussite du programme de formation par le la boursier.e.

## PLAN DE FORMATION : LANGUES OFFICIELLES

La Fondation Pierre Elliott Trudeau soutient la formation de ses boursier.e.s dans les deux langues officielles, encourageant ainsi une plus grande compréhension du français et de l'anglais, comme l'indique la *Politique sur les langues : BilinguismePlus*.

Les boursier.e.s doivent remplir le plan de formation suivant pour la langue officielle qu'ils.elles maîtrisent le moins (sur la base d'une auto-évaluation).

<b>NOM</b>		
<b>COHORTE DE LA FPET (ANNÉE)</b>		
<b>LANGUES OFFICIELLES</b>	<b>Anglais</b> <input type="checkbox"/> Avancé <input type="checkbox"/> Intermédiaire <input type="checkbox"/> Débutant	<b>Français</b> <input type="checkbox"/> Avancé <input type="checkbox"/> Intermédiaire <input type="checkbox"/> Débutant
<b>LANGUE OFFICIELLE DU PROGRAMME DE DOCTORAT</b>		
<b>ÉTABLISSEMENT(S) OU COURS PRÉFÉRÉ(S) POUR LA FORMATION LINGUISTIQUE</b>		

**OBJECTIFS DE LA FORMATION LINGUISTIQUE ET PLAN DÉTAILLÉ**

**SOUHAITE OBTENIR UNE  
ATTESTATION (FACULTATIF)**

**Oui**

**Non**

**SIGNATURE**

---

**SIGNATURE**

---

**DATE**

---

**APPROBATION**

---

**SIGNATURE**

---

**DATE**

# PLAN DE FORMATION : LANGUES AUTOCHTONES

---

La Fondation Pierre Elliott Trudeau soutient la formation de ses boursier.e.s dans les langues autochtones, cherchant à familiariser l'ensemble des boursier.e.s et des membres de sa communauté avec les langues et cultures autochtones, comme l'indique la *Politique sur les langues BilinguismePlus*.

Les boursier.e.s doivent fournir le plan de formation suivant à la Fondation.

<b>NOM</b>	
<b>COHORTE DE LA FPET (ANNÉE)</b>	
<b>LANGUES AUTOCHTONES AUX ÉVÉNEMENTS DE LA FONDATION</b>	<b>J'aimerais participer aux ateliers sur les langues autochtones plutôt que de suivre une formation officielle</b> (si vous cochez cette case, vous pouvez passer à la section « Signature »). <input type="checkbox"/>
<b>LANGUE AUTOCHTONE VISÉE PAR LA FORMATION</b>	
<b>PERSONNE OU ÉTABLISSEMENT QUI OFFRIRA LA FORMATION EN LANGUE AUTOCHTONE</b>	

**OBJECTIFS DE LA FORMATION EN LANGUE AUTOCHTONE ET PLAN DÉTAILLÉ**

<b>SOUHAITE OBTENIR UNE ATTESTATION (FACULTATIF)</b>	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input type="checkbox"/> <b>Non</b>
<b>LANGUE PRIORITAIRE</b>	<b>Je choisis de prioriser l'étude d'une langue autochtone.</b> <input type="checkbox"/>	

**SIGNATURE**

---

**SIGNATURE**

---

**DATE**

---

**APPROBATION**

---

**SIGNATURE**

---

**DATE**